



**Audition Québec**  
mieux se comprendre

## **Formulaire de mise en candidature au conseil d'administration d'Audition Québec**

Selon les statuts et règlements d'Audition Québec, le conseil d'administration est composé de neuf (9) personnes. Pour 2021-2022, les administrateurs suivants poursuivent leur mandat : Jeanne Choquette, Sylvie Gagnon, Kathleen Gravel et Daniel Morel.

Il y a cinq (5) postes à combler. Un de ces postes doit obligatoirement être comblé par une personne ayant des difficultés auditives. L'article 19.3 de nos statuts et règlements stipule qu'un maximum de quatre (4) membres n'ayant pas de problèmes d'audition peuvent être élus à un poste au conseil d'administration.

---

### **Mise en candidature pour les élections du 17 juin 2021**

Nom de la candidate ou du candidat : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### **Votre audition**

- Perte auditive
- Difficulté auditive (acouphènes, hyperacousie, maladie de ménière, autre)
- Implanté(e) cochléaire
- Proche d'une personne ayant une perte auditive
- Bonne audition - Sympathisant à la cause

N.B. Merci de nous retourner **ce formulaire ainsi qu'une lettre de motivation** par courriel à [info@auditionquebec.org](mailto:info@auditionquebec.org) d'ici le 11 juin 2021 au plus tard.